



Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique  
Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle  
Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage  
et de la formation professionnelle continue  
DGESCO A2-2  
n° DGESCO-D2024-000487  
Affaire suivie par :  
Mikaël Colombo  
Tél : 01 55 55 36 29  
Mél : [mikael.colombo@education.gouv.fr](mailto:mikael.colombo@education.gouv.fr)  
107 rue de Grenelle  
75007 Paris SP 07

Paris, le 22 JAN. 2024

La ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et  
paralympiques

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs  
de région académique  
Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs  
d'académie

**Objet :** organisation du jury du concours de chefs-d'œuvre de la fondation Colbert

La Fondation Colbert-Institut de France organise un concours national de chefs-d'œuvre ouvert aux élèves et apprentis des classes de terminale professionnelle et de dernière année du CAP de toutes les spécialités. Au travers de ces chefs-d'œuvre, la Fondation Colbert souhaite reconnaître les valeurs d'excellence, encourager la fierté et susciter l'émulation des élèves engagés dans la voie professionnelle.

Au niveau régional, l'édition 2023 a mis en compétition 101 dossiers (44 pour les CAP, 57 pour les baccalauréats professionnels) envoyés par 91 établissements. 738 élèves dans 68 classes ont été primés, ce qui représente 51 dossiers. Pour rappel, ce sont 28 dossiers qui avaient été déposés en 2021.

Le calendrier du concours national pour l'édition 2024 est le suivant :

- Dépôt du dossier par voie électronique : du 5 avril au 5 mai ;
- Tenue des jurys en région académique : du 5 mai au 14 juin ;
- Remontée des résultats : date limite au 14 juin ;
- Remise des prix en régions avant les congés d'été ;
- Tenue du jury national : 11 juillet ;
- Remise des prix nationaux première quinzaine d'octobre.

Le concours est ouvert à l'ensemble des élèves et apprentis de terminale CAP et de baccalauréat professionnel dans toutes les spécialités, des lycées publics et privés sous contrats, des établissements régionaux d'enseignement adapté, ainsi que des centres de formations d'apprentis.

#### **Les sélections régionales : éléments opérationnels de l'organisation en régions académiques**

- Constitution et rôle du Jury de région académique

Comme l'an dernier, une étape de sélection régionale aura lieu en région académique. Il convient donc de constituer rapidement un jury dans chacune de celle-ci.

Ces jurys seront composés de personnels de l'Éducation nationale et délibéreront en liaison avec un représentant désigné par la Fondation Colbert.

Il sera possible, en fonction des champs des diplômes proposés en région académique, d'associer par exemple les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, les Directions régionales des affaires sanitaires et sociales, ou tout autre service pertinent, à la composition des jurys.

Chaque jury sera en charge de remettre quatre prix en distinguant les CAP des baccalauréats professionnels : art, commerce, industrie et engagement.

Les chefs-d'œuvre devront pour pouvoir être primés rencontrer des thématiques de l'héritage Colbert : le commerce, les arts, l'industrie, les sciences, la forêt, la mer, la protection sociale, la valorisation de l'environnement. Les chefs-d'œuvre s'inscriront dans les valeurs historiques que défend la Fondation : l'entreprise, l'innovation et les traditions, le lien avec le territoire, l'engagement citoyen et le souci des personnes.

Les huit lauréats ou équipes lauréates des concours de niveau régional seront récompensés d'un prix et présenteront en personne leur chef-d'œuvre lors d'une réception organisée en présence de représentants de la Fondation Colbert.

- **Éléments pour l'envoi du dossier**

L'inscription au concours se fait par l'envoi du dossier à l'adresse suivante : [chefsdoeuvre@fondationcolbert.fr](mailto:chefsdoeuvre@fondationcolbert.fr). Le dossier doit être constitué d'un seul document PDF qui regroupe les documents listés sur la page <https://www.fondationcolbert.fr/concours-de-chef-doeuvre/> dans le paragraphe « composition du dossier de candidature », et comprendra en première page la page de garde en pièce jointe complétée.

Le nom du fichier PDF envoyé devra respecter le formalisme suivant :

CAP ou BACPRO\_nom du lycée\_nom\_de\_la\_commune\_region académique.pdf

Par exemple le nom du fichier envoyé par des élèves de CAP du lycée Colbert de Marseille portera le nom suivant : CAP\_lycée\_Colbert\_Marseille\_Provence\_Alpes\_Côte\_Azur.pdf

Chaque dossier devra comprendre les civilités, nom, prénoms, établissement et académie de chaque élève impliqué, indiqué de manière claire dans la lettre de candidature.

- **Désignation de référents de région académique**

Des référents ont été désignés pour chaque région académique l'an dernier afin de mettre en place la phase de sélection régionale. Merci de nous informer avant le 01/02/2024 de tout changement de référent aux adresses suivantes, ou pour les territoires d'outre-mer de la désignation de vos référents:

[francoise@colbert.fr](mailto:francoise@colbert.fr)

[c.lavenir@colbert.fr](mailto:c.lavenir@colbert.fr)

[mikael.colombo@education.gouv.fr](mailto:mikael.colombo@education.gouv.fr)

Les référents seront conviés à une réunion en visio-conférence **le 2 février 2024 à 17h** afin de préciser les attendus, le règlement du concours et ses différentes étapes.

- **Matériel de promotion du concours :**

Les régions académiques et les vice-rectorats ont été destinataires de colis contenant des affiches à destination des établissements au mois de juin 2023. Les élèves de la section de baccalauréat « Réalisation de produits imprimés et plurimédias » du lycée César Baggio à Lille associés aux élèves de la section de baccalauréat professionnel « Logistique » du lycée du Pays de Condé à Condé-sur-l'Escaut ont assuré la conception et l'envoi de ces affiches. Nous vous remercions d'en assurer le bon affichage en établissement.

Pour la ministre et par délégation  
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire  
et par délégation  
La cheffe du service de l'instruction publique  
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général



Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL